



RIVIERA GUARD

Plateforme de mise en relation · sécurité privée

GUIDE DE DÉMARRAGE

Agent sans contrat fixe

Inscription, visibilité, missions, recrutements et sollicitations

Version d'octobre 2026

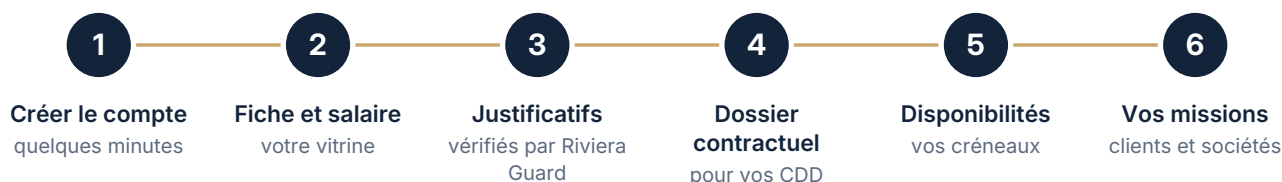
app.rivieraguard.com

Aide : support@rivieraguard.com

Bienvenue sur Riviera Guard

Vous êtes agent de sécurité qualifié, titulaire de votre carte professionnelle, et vous ne souhaitez pas créer d'entreprise ? Avec Riviera Guard, vous êtes proposé aux clients et aux sociétés de sécurité. Pour chaque mission, une société de sécurité vous emploie en CDD (vacation) et vous verse votre salaire : pas de statut à créer, pas de facture à faire.

Votre parcours en six étapes



Sommaire

1. Créer votre compte	3
2. Votre fiche et votre salaire souhaité	4
3. Déposer vos justificatifs	4
4. Remplir votre dossier contractuel	5
5. Indiquer vos disponibilités	5
6. Devenir visible	6
7. Les missions demandées par un client	6
8. Les sollicitations des sociétés	7
9. Signer votre CDD	7
10. Le jour de la mission	8
11. Votre salaire	8
12. Les règles à connaître	9
13. Décrocher vos premières missions	9
14. Que faire si...	9

Pourquoi Riviera Guard

Pas de statut à créer Ni entreprise, ni facture : une société de sécurité vous emploie pour chaque mission.	Un vrai contrat de travail Chaque mission fait l'objet d'un CDD : salaire, heures, primes et majorations y sont écrits.
Des missions qui viennent à vous Les clients vous choisissent sur votre fiche, et les sociétés peuvent vous solliciter directement.	Votre salaire reste confidentiel Vous fixez votre salaire souhaité. Les clients voient un prix indicatif, jamais votre salaire.

Ce qu'il vous faut pour commencer

- | | |
|--|---|
| ☐ Carte professionnelle CNAPS | ☐ Date et lieu de naissance, nationalité |
| ☐ Pièce d'identité | ☐ Votre adresse |
| ☐ RIB | ☐ Votre qualification (par exemple CQP APS, SSIAP) |
| ☐ Carte Vitale | ☐ Un téléphone portable (codes SMS) |
| ☐ Numéro de sécurité sociale | |

1 Créer votre compte

Quelques minutes suffisent. Gardez votre téléphone à portée de main : un code de confirmation vous est envoyé par SMS.

- Ouvrez la plateforme**
Rendez-vous sur app.rivieraguard.com et cliquez sur « **Créer un compte** ».
- Choisissez votre profil**
Sélectionnez « **Je suis un agent** » : vous serez proposé pour des missions encadrées par un CDD vacation.
- Présentez-vous**
Prénom, nom, numéro de carte professionnelle, adresse e-mail et mot de passe. Aucun SIRET ni numéro de TVA : vous n'avez pas d'entreprise à créer.
- Confirmez votre portable**
Saisissez le code reçu par SMS (expéditeur « RGuard »).
- Acceptez les conditions**
Lisez et acceptez les conditions générales : votre espace agent s'ouvre.

Votre tableau de bord (**Vue d'ensemble**) vous indique ensuite ce qu'il reste à compléter : suivez-le dans l'ordre des parties 2 à 5.

BON À SAVOIR

Le code SMS n'arrive pas ? Patientez quelques instants avant d'en redemander un et vérifiez le numéro saisi.

2

Votre fiche et votre salaire souhaité

Votre fiche est votre vitrine auprès des clients et des sociétés. Menu **Mon activité**.

Votre fiche

- 1 Complétez votre fiche**
Accroche, présentation, ville principale, zones d'intervention (tapez une ville puis Entrée), spécialités et langues.
- 2 Écrivez votre présentation**
Remplacez le texte proposé par défaut par quelques lignes sur votre expérience, vos qualifications et les missions que vous aimez faire.
- 3 Ajoutez une photo**
Nette, de face, en tenue professionnelle.

Vos prestations et votre salaire souhaité

- 1 Ajoutez une prestation**
Le type de mission que vous proposez (surveillance de villa, événementiel...), avec une courte description.
- 2 Indiquez votre salaire souhaité**
Votre salaire horaire brut minimum (obligatoire) et, si vous le souhaitez, un maximum. Il ne peut pas être inférieur au minimum de la convention collective pour votre qualification : la plateforme vous l'indique.

BON À SAVOIR

Le client voit un prix indicatif par heure, établi par les sociétés partenaires à partir de votre salaire : jamais votre salaire. De votre côté, vous ne voyez jamais le prix payé par le client ni le montant de la société.

3

Déposer vos justificatifs

Riviera Guard vérifie vos pièces avant de vous proposer aux clients. Déposez-les dans la rubrique **Conformité** ; votre tableau de bord vous y conduit.

Vos quatre pièces

- | | |
|--|---------------------------------------|
| ☐ Carte professionnelle | ☐ RIB |
| ☐ Pièce d'identité | ☐ Carte Vitale |

Comment faire

- 1 Ouvrez une pièce**
Indiquez sa référence et, s'il y a lieu, ses dates de validité, puis joignez le fichier.
- 2 Envoyez-la**
Elle passe « En vérification », avec la date à laquelle Riviera Guard vous répondra au plus tard.
- 3 Suivez la réponse**
Vous êtes prévenu par e-mail et SMS. Une pièce « À corriger » indique le motif : cliquez sur « Remplacer » pour envoyer un nouveau fichier.

CONSEIL

Formats acceptés : PDF, JPG, PNG, DOC, DOCX, ODT, RTF ou TXT, sans fichier compressé. Une photo nette et complète du document est validée plus vite.

4 Remplir votre dossier contractuel

Ces informations servent à établir vos CDD et votre paie. Menu **Contrats** : le dossier s'ouvre dans un panneau sur le côté.

- | | |
|--|--|
| ☐ État civil : date et lieu de naissance, nationalité | ☐ Qualification |
| ☐ Adresse | ☐ IBAN, avec votre autorisation |
| ☐ Numéro de sécurité sociale | |

Une fois tout rempli, le dossier passe à « complet ».

BON À SAVOIR

Ces informations ne sont jamais montrées aux clients. Elles figurent uniquement sur vos contrats de travail, établis avec la société qui vous emploie.

5 Indiquer vos disponibilités

Les clients et les sociétés cherchent un agent disponible à une date précise : vos disponibilités comptent autant que votre fiche. Menu **Disponibilités**.

- 1 Ajoutez un créneau**
Choisissez les dates et le type de créneau (journée, soirée, nuit...). Le calendrier marque les jours concernés.
- 2 Répétez-le si besoin**
Pour un rythme régulier, cochez « Répéter chaque semaine ». Pour une longue période, découpez-la en plusieurs créneaux.
- 3 Tenez-les à jour**
Supprimez un créneau dès que vous n'êtes plus libre (une confirmation vous est demandée).

CONSEIL

Ouvrez des créneaux en soirée, la nuit et le week-end : ce sont des moments très demandés.

6

Devenir visible

Votre fiche est publiée automatiquement dès qu'elle est complète et que vos pièces sont validées. Elle est alors proposée aux clients sous « Un agent employé pour votre mission », là où une société partenaire de Riviera Guard peut vous employer.

Avant votre première mission, vérifiez que tout est prêt

- ☐ Fiche complète : ville, présentation, zones d'intervention, spécialités
- ☐ Au moins une prestation, avec votre salaire souhaité
- ☐ Les quatre justificatifs validés
- ☐ Dossier contractuel « complet »
- ☐ Des disponibilités à jour

IMPORTANT

Mon activité affiche « Fiche en préparation » ? Le message indique ce qui manque. Si tout est rempli et que rien ne change, écrivez au support.

7

Les missions demandées par un client

Un client vous choisit sur votre fiche ; une société partenaire vous emploie pour sa mission.

- 1 Un client vous choisit**
Depuis votre fiche, il envoie une demande avec ses horaires.
- 2 Les sociétés partenaires proposent un prix**
Le client compare leurs propositions et en retient une : elle sera votre employeur pour cette mission.
- 3 Vous donnez votre accord**
La mission apparaît dans **Missions** avec votre salaire horaire brut. Cliquez sur « **Accepter la mission** ».
- 4 Contrat et paiement**
La société signe le contrat avec le client, qui signe à son tour et paie.
- 5 Votre CDD**
Il est préparé automatiquement avec les informations de la mission : la société employeur le vérifie et signe en premier, puis c'est votre tour (partie 9).

BON À SAVOIR

Si le client ne retient aucune proposition avant le début de la mission, la demande est simplement close.

8 Les sollicitations des sociétés

Les sociétés de sécurité peuvent aussi vous trouver dans leur recherche de profils et vous solliciter pour une de leurs missions, en vous employant en CDD. Tout se suit dans le menu **Contrats**.

- 1 Vous êtes sollicité**
Par e-mail et SMS : la sollicitation apparaît dans **Contrats**, rubrique « À traiter ».
- 2 Répondez à la sollicitation**
Acceptez-la si la mission vous intéresse, ou refusez-la.
- 3 Examinez l'offre de la société**
Elle vous adresse ses conditions, notamment les dates, les horaires, le lieu et votre salaire horaire brut. Vérifiez vos disponibilités et le lieu avant d'accepter : accepter vous engage.
- 4 Signez votre CDD**
La société le finalise et signe en premier, puis vous (partie 9).
- 5 Réalisez la mission**
Comme pour une mission demandée par un client.

CONSEIL

Répondre vite augmente vos chances d'être retenu, et les sociétés reviennent vers les agents fiables.

9 Signer votre CDD

Pour chaque mission, un CDD (vacation) est établi entre vous et la société qui vous emploie : la plateforme le préremplit, la société le finalise. Vous le retrouvez dans le menu **Contrats**.

Ce que contient votre CDD

Salaire	Votre salaire horaire brut.
Heures	La durée de la mission, avec la durée minimale de vacation.
Poste	La classification de votre poste.
Primes et majorations	Nuit, dimanche, jour férié, panier... selon la convention collective.

Les étapes

- 1 La société signe en premier**
En attendant, votre page **Contrats** indique que la société employeur signe en premier.
- 2 Vous êtes prévenu**
Lisez le CDD, puis signez en ligne avec un code de confirmation.
- 3 C'est prêt**
Le CDD signé reste disponible dans **Contrats**.

10 Le jour de la mission

Ouvrez la fiche de la mission dans **Missions** : le bloc « **Sur le terrain** » vous accompagne pas à pas, avec les mêmes horaires d'ouverture que pour tous les agents.



Le client est prévenu à chaque étape. Le bouton « Démarrer » s'ouvre peu avant l'heure de début ; l'heure d'ouverture est indiquée.

En cas d'imprévu

Retard	« Signaler un retard » : le client est prévenu.
Incident	« Signaler un incident » : l'équipe Riviera Guard est alertée en urgence.
Empêchement	« Je ne pourrai pas venir », dans le bloc « Sur le terrain » : la société qui vous emploie et le client sont prévenus. Appelez aussi la société : ses coordonnées figurent sur la mission et sur votre CDD.

IMPORTANT

En cas de danger, appelez d'abord le 17 ou le 112.

11 Votre salaire

Après la mission, c'est la société qui vous emploie qui vous paie, par sa paie habituelle (bulletin de salaire), selon votre CDD, primes et majorations comprises. Riviera Guard ne vous paie pas directement.

BON À SAVOIR

Une question sur votre paie ? Adressez-vous à la société employeur : ses coordonnées figurent sur votre CDD.

12 Les règles à connaître

Durée d'une vacation	Une vacation a une durée maximale : pour une mission plus longue, le client doit la découper ou faire appel à plusieurs agents.
Repos obligatoire	Un temps de repos est obligatoire entre deux missions : une demande qui commence trop tôt après une mission où vous êtes déjà engagé est refusée automatiquement.
Une mission à la fois	Vous ne pouvez pas être engagé sur deux missions qui se chevauchent.
Confidentialité	Vous ne voyez jamais le prix payé par le client ni le montant de la société ; le client ne voit jamais votre salaire.
Carte professionnelle	Elle doit rester valide : déposez la nouvelle avant son expiration (statut « À renouveler »).

13 Décrocher vos premières missions

Une fiche complète Ville, zones, spécialités et une vraie présentation à la place du texte proposé par défaut.	Une photo professionnelle Nette, de face, en tenue : les clients choisissent une personne.
Mettez en avant vos qualifications CQP APS, SSIAP, cynophile, protection rapprochée, langues...	Un salaire souhaité réaliste Plus il est raisonnable, plus le prix proposé au client est attractif.
Ouvrez vos disponibilités Soirées, nuits et week-ends sont très demandés.	Élargissez vos zones Ajoutez toutes les villes où vous pouvez vous rendre facilement.
Répondez vite Aux clients comme aux sociétés : les premiers à répondre sont souvent retenus.	Soyez irréprochable sur le terrain Ponctualité, tenue, étapes signalées : les sociétés reviennent vers les agents fiables.

14 Que faire si...

Situation	Que faire
Le code SMS n'arrive pas	Patientez quelques instants avant d'en redemander un et vérifiez le numéro.
Ma fiche reste « en préparation »	Le message indique ce qui manque (ville, présentation, zones, spécialités). Tout est rempli ? Écrivez au support.

Situation	Que faire
Mon salaire souhaité est refusé	Il doit respecter le minimum de la convention collective pour votre qualification, indiqué à l'écran.
Une pièce est « À corriger »	Lisez le motif, puis « Remplacer » pour envoyer un nouveau fichier.
Je ne peux pas encore signer mon CDD	La société employeur signe toujours en premier : vous êtes prévenu dès que c'est votre tour.
« Démarrer » n'est pas possible	Le bouton s'ouvre peu avant l'heure de début ; l'heure d'ouverture est indiquée.
Une demande a été refusée à cause du repos	Elle commence trop tôt après une mission où vous êtes déjà engagé : c'est une règle du droit du travail.
J'ai une question sur mon salaire	Contactez la société qui vous emploie : ses coordonnées figurent sur votre CDD.

BESOIN D'AIDE ?

Aide : les réponses aux questions courantes, classées par thème.

« **Une question sur cette mission ?** », depuis la fiche d'une mission : votre demande arrive au support avec la mission déjà indiquée.

Aide > **Écrire au support**, ou par e-mail : support@rivieraguard.com.

Les réponses du support arrivent dans **Aide**, sous forme de conversation : vous y retrouvez tous vos échanges. Vous êtes aussi prévenu par e-mail.

En cas de danger pendant une mission : 17 ou 112.

PRÊT À VOUS LANCER ?

Créez votre compte sur app.rivieraguard.com

Suivez ce guide étape par étape, à votre rythme. Une question ? Notre équipe vous répond : support@rivieraguard.com